

AFFAIRE N° 411

O B J E T : Acquisition d'un terrain de 953 m2 cadastré section C.O n° 231, appartenant à Monsieur BOYER Robert, en vue de l'aménagement des abords du cimetière de Saint-François.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

La décision de réaffectation du cimetière de St-François implique la réalisation de divers travaux d'aménagement parmi lesquels la création d'un parking et d'une plateforme permettant aux véhicules de faire demi-tour.

Ces travaux nécessitent l'acquisition d'un terrain de 953 m2 cadastré section C.O n° 231, lequel jouxte le terrain du cimetière au Nord.

Des pourparlers ont été engagés avec le propriétaire, Monsieur BOYER Robert, et ont permis d'aboutir à un accord sur le prix de 30 000 Francs (inférieur au seuil de consultation des Services Fiscaux).

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 904 article 210 du Budget Communal et financée par emprunt.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

vu S/le Préfet et par délégation
le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales
signé : M. Claude Marquet
Pour Copie Conformé
At Paris le 3 Septembre 1981
Le Chef de Bureau délégué
Jacques Lacoste